

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre

Conseil de Communauté

2, rue Masson
58130 GUERIGNY

Séance du 03 décembre 2008

Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

L'an deux mil huit, le mercredi trois décembre à dix neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Martin d'Heuille, sous la présidence de Martine VANDELLE, Présidente.

Etaient présents : A. ADOUE – J.P. APERS - B. BERNADOTTE - J. CAILLOT - D. CHALENCON - J.P. CHATEAU - J.P. GATEAU - D. GOBET - E. GUYOT - H. JUDAS - G. LANTIER - C. LOBRIAUT - C. MAGNIEN - S. MARC - C. MEVEL – R. PASQUET – M. PASSE - J. ROPITEAU - S. SEILER - M. VANDELLE

Absents excusés :

J.C. BONNET

M. CHARMANT

A. DEMARES donne pouvoir à B. BERNADOTTE

N. LEBAS donne pouvoir à J.P. CHATEAU

A. LEONARD donne pouvoir à E. GUYOT

A. VAILLANT donne pouvoir à M. VANDELLE

La séance est ouverte à 19h10.

A la demande de la Présidente, les membres sont sollicités sur deux rajouts à l'ordre du jour, à savoir :

- **L'acquisition de la gare de GUERIGNY et terrains**
- **L'autorisation à signer la convention ACTES**

A l'unanimité, les membres approuvent l'ordre du jour ainsi modifié.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre CHATEAU est désigné secrétaire de la séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 24 septembre 2008

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire adoptent le compte rendu du conseil communautaire du 24 septembre 2008.

3. Modification du règlement intérieur de la communauté des communes

Les communes ont délibéré sur ce point, alors qu'il ne s'agit que d'un sujet de la compétence du règlement intérieur. En conséquence, le conseil prend acte de cette disposition qui sera intégrée au règlement intérieur.

4. Indemnité de conseil du Receveur

A l'unanimité, les délégués acceptent le règlement brut de 455.27 €, à Madame Le Receveur Municipal de la Trésorerie de Guérigny, Madame Chantal LAURENT. Cette somme correspondant au taux de 100 % de l'indemnité potentiellement attribuable.

5. Commercialisation de produits touristiques – Demande de Madame CHESNAIS

Ce dossier a été examiné le 15 novembre 2008 par la commission tourisme et développement économique. Madame la Présidente sollicite l'assemblée pour qu'elle puisse signer la convention pour que Madame CHESNAIS puisse commercialiser ses produits avec l'Office du Tourisme de Nevers. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Zone d'Activités des Bertranges à la Nièvre

Il convient de faire appel à un maître d'œuvre pour assister la communauté de communes pour mener à bien l'opération de réhabilitation et reconfiguration de la zone. Madame la Présidente propose au conseil de lancer un marché de maîtrise d'œuvre et sollicite le conseil en ce sens.

A l'unanimité les membres du conseil autorisent la Présidente à engager le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de réhabilitation de la Zone d'Activités des Bertranges à la Nièvre.

7. Maîtrise d'œuvre travaux de voirie 2010-2012 - lancement d'un marché

Madame la Présidente indique qu'il convient de lancer un nouveau marché, l'actuel s'achevant en 2009 avec l'actuel prestataire.

A l'unanimité les élus autorisent Madame la Présidente à lancer un marché de maîtrise d'œuvre 2010-2012.

8. Autorisation d'emprunt pour les travaux de voirie

Madame la Présidente rappelle les éléments du budget primitif 2008, concernant les besoins d'investissement en matière de voirie.

A l'unanimité, les élus autorisent Madame la Présidente à agir pour négocier et signer un emprunt de 300 000 €.

9. Convention ACTES

Cette convention a trait à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité transmis à la préfecture. Madame la Présidente présente les principes de cette convention aux élus, et, à l'unanimité, ces

derniers donnent pouvoir à Madame la Présidente pour signer ladite convention avec Monsieur le Préfet de la Nièvre.

10. Acquisition de la gare de GUERIGNY et de terrains à appartenant à RFF

Monsieur Jean-Pierre CHATEAU rappelle les possibilités en ce domaine et Madame la Présidente propose une acceptation de principe sur le schéma tel qu'il est présenté.

A l'unanimité les élus se prononcent favorablement sur le dispositif d'acquisition.

11. Evolution de la compétence voirie

Madame la Présidente fait part de ses contacts et indique à ses collègues la nécessité de réfléchir sur les évolutions à terme au niveau de la voirie. Les commissions travaux, finances et des statuts seront concernées.

En ce qui concerne la compétence sociale là aussi les commissions sociales, statuts et finances doivent examiner ce dossier pour tenir compte du transfert de la compétence sociale au 1^{er} janvier 2009 à la communauté de communes

12. Questions diverses

Madame Huguette JUDAS va convoquer la commission sports et culture à court terme.

La séance est levée à 20 h 15.